

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-461

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118739-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-461

Université Bordeaux Montaigne - Année 2026-2027 - Subvention de soutien au DEFLE pour réfugiés - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Gwénaél LAMARQUE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne a conçu en 2017, sur la base de l'expérience acquise par le Département de français langue étrangère (DEFLE), un programme global expérimental destiné aux étudiants en exil. Ce programme vise l'intégration de ces publics dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec, pour objectif, une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées, sous protection subsidiaire et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Innovant par de nombreux aspects, et accompagné par la Métropole dès sa mise en place expérimentale, ce programme a pour objectif d'accompagner les étudiants dans tout leur parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur et à l'insertion professionnelle.

Présentation du programme

En 2017, le DEFLE a accueilli plus de 248 étudiants en exil. Face à cette situation inédite – et grâce au soutien de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et du réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MENS) – le DEFLE a été en mesure de créer un dispositif pédagogique destiné à l'apprentissage du français en faveur des personnes exilées comprenant :

- des cours de français à l'attention d'étudiants en exil ;
- la mise en place d'une formation s'adressant aux bénévoles du terrain associatif qui enseignent le français à des personnes en exil.

Le programme de cours s'est construit progressivement pour évoluer avec la création de Diplômes universitaires (DU) passerelles. Ces DU, reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur comme des diplômes, permettent aux étudiants réfugiés de moins de 28 ans et sous protection subsidiaire de bénéficier des aides du CROUS.

Le DEFLE, en partenariat avec l'Université de Bordeaux et l'Association internationale de mobilisation pour l'égalité (AIME), a ainsi créé le DU « TREMPLIN » en 2021. Avec 16h de cours de français par semaine, il vise l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants en exil. Il s'adresse aux jeunes résidant en Gironde, titulaires du baccalauréat ou équivalent. Depuis sa création, le DU est complet chaque année et dispose d'une longue liste d'attente (180 dossiers de candidatures pour 20 places disponibles). Le dispositif est connu par les acteurs locaux : plus de cinquante associations, organismes et centres

d'accueil ont été contactés lors de sa création et sont invités chaque année aux événements organisés dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés.

Le volet formation à l'attention des bénévoles associatifs s'adresse à ceux qui enseignent le français à des personnes en exil dans leur parcours d'intégration sociale grâce à l'enseignement de la langue-culture française, la culture englobant ici la culture scolaire, la culture sociale et celle de l'enrichissement personnel. Au-delà du contenu pédagogique de la formation, le DEFLE a mis en place une gestion et un accompagnement administratif renforcés en intégrant la gestion et l'organisation de la formation au portefeuille d'activités d'un de ses agents.

Projet 2026-2027

En 2025-26, le DU passerelle a accueilli 44 étudiants de 12 nationalités. 18 étudiants ont été diplômés. A la rentrée 2026-27, le DU comptera 53 étudiants de 16 nationalités différentes.

Concernant le contenu pédagogique, plusieurs modifications au fil des ans ont permis de renforcer le dispositif. Les étudiants bénéficient donc aujourd'hui :

- d'un apprentissage de la langue française dans une optique d'insertion sociale, académique et professionnelle en France (182 à 208 heures/semestre),
- d'activités « découverte de l'environnement culturel, universitaire et sociétal » (40 à 50 heures /semestre),
- d'un accompagnement dans leurs démarches administratives,
- d'une assistance sociale, psychologique et médicale,
- d'une aide à l'orientation et à la reprise d'étude.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives concernant l'accompagnement des étudiants et du personnel pendant et après le DU et ont montré leur intérêt et seront donc reconduites en 2026-2027 :

- un tutorat individualisé post-DU Passerelle sous forme de cours de FLE et d'ateliers individualisés sur mesure (à raison de 20h/semestre) pour les étudiants inscrits en licence-master mais nécessitant ou souhaitant un accompagnement pour perfectionnement linguistique. La démarche est volontaire et non obligatoire pour les étudiants,
- des ateliers de supervision (au rythme de 1/mois pendant environ 6 mois) animés par une psychologue de la consultation transculturelle du CHU de Bordeaux à l'attention des personnels enseignants et administratifs mobilisés auprès des étudiants en situation d'exil,
- mise à l'honneur du DU à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés, ainsi que tous les dispositifs destinés à faciliter l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation d'exil.

La formation des formateurs est poursuivie autour de 25 cours-ateliers (150 heures) répartis en 4 modules : connaître son public, étayer ses approches pédagogiques, la créativité artistique pour enseigner autrement et accompagner à la formation citoyenne (nouveau module 2026-27).

La présentation détaillée des actions prévues en 2026-27 figure en annexe de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Soutien financier de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole, qui soutient ce programme de l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2017, est sollicitée en 2026 pour un soutien financier d'un montant de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 410 894 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget N (410 894 €)	Budget N-1 (254 404 €)
charges de personnel / budget global	82 % 337 079 €	91,45% 235 404 €

% de participation de BM / budget global	9,73 %	15,54%
% de participation Etat / budget global	10,1 %	0
% de participation réseau MENS / budget global	2,92 %	0

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande n° 2026-00871 en date du 08 juillet 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 40 000 € pour son programme d'actions 2026-2027 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile, pour l'année universitaire 2026-27,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour : 103
Contre : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--